

Maintien du climat scolaire



- ◇ Plan de surveillance
- ◇ Code de vie
- ◇ Approche positive
- ◇ Protocole d'intervention d'urgence
- ◇ Démarche d'intervention graduée
- ◇ **Plan de lutte contre l'intimidation et la violence**



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Nom et particularités de l'école primaire	École Saint-Sauveur Enseignement préscolaire et primaire du 1 ^{er} au 3 ^e cycle Cote de dévaluation : 9 École située en milieu urbain
Nom de la direction et de la direction adjointe	Stéphanie Mailhot
Nom des membres du comité Violence à l'école	Les enseignants: Isabelle Arcand, Maude Charest, Mélanie Crête, Claude Labonté, Chantal Massé, Raphaëlle Rioux et Christine Villeneuve Les membres de la direction: Stéphanie Mailhot L'éducatrice spécialisée:
Mandat:	Mise à jour du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école.
Valeurs provenant de notre projet éducatif	Engagement, empathie, ouverture à la diversité

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

DÉFINITIONS

VIOLENCE	Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser ou d'opprimer en s'attaquant à l'intégrité ou au bien-être psychologique ou physique, aux droits ou aux biens d'une personne.
INTIMIDATION	Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (bannir, exclure).
CYBERINTIMIDATION	La cyberintimidation consiste à utiliser les technologies de communication telles qu'Internet, les sites de réseautage social, les sites Web, le courriel, la messagerie texte et la messagerie instantanée pour intimider une personne à répétition ou la harceler.
CONFLIT	<p>Chaque conflit n'implique pas nécessairement une situation de violence. Il s'agit d'un état incompatible entre les désirs de deux personnes et leurs buts respectifs.</p> <p>Le conflit n'est ni bon ni mauvais, c'est sa gestion qui importe le plus, en optant pour des stratégies constructives de type gagnant-gagnant.</p> <p>Dans un conflit, l'affrontement implique des opposants de forces égales.</p>
ACTEURS	Toutes les personnes concernées par un événement de violence ou d'intimidation à titre d'agresseurs, de victimes ou de témoins.
INTERVENANTS	Tout membre du personnel, incluant le service de garde, qui intervient lors d'une situation en lien avec la violence et l'intimidation.

DÉFINITIONS (suite)

<p>COMPORTEMENTS SEXUALISÉS SAINS OU NATURELS</p> <p>Toutefois, les comportements peuvent être inappropriés en milieu scolaire.</p>	<p>Ceux-ci découlent d'une curiosité naturelle et correspondent à l'âge et au niveau de développement de l'élève.</p> <p>Ceux-ci ne suscitent pas d'émotions telles que la peur ou la honte sur le jeune ou sur les personnes impliqués.</p> <p>Ceux-ci se produisent dans un contexte d'exploration sexuelle entre des élèves du même âge (ou de niveaux semblables de développement).</p>
<p>COMPORTEMENTS SEXUALISÉS PRÉOCCUPANTS</p>	<p>Ceux-ci ne correspondent pas à l'âge et au niveau de développement de l'élève.</p> <p>Ceux-ci ont des répercussions négatives sur le jeune ou sur d'autres personnes (émotions ressenties ou comportements).</p> <p>Ceux-ci persistent malgré des interventions adéquates et la supervision d'adultes.</p>
<p>VIOLENCES SEXUELLES</p> <p>Le concept de « violence sexuelle » inclut des gestes de différentes natures pour lesquels il y aura des interventions spécifiques (ex. : violence et intimidation de nature sexuelle, abus sexuels et sextage).</p>	<p>VIOLENCES ET INTIMIDATION (DE NATURE SEXUELLE) :</p> <p>Ces gestes sont commis entre les élèves. La violence sexuelle est un comportement sexuel, avec ou sans contact physique, commis par une personne sans le consentement de la personne visée ou par une manipulation affective ou du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, sous une menace explicite ou implicite¹.</p> <p>ABUS SEXUELS :</p> <p>Ces gestes sont commis à l'endroit d'un élève par ses parents ou une autre personne. C'est « 1° lorsque l'enfant subit des gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, incluant toute forme d'exploitation sexuelle, de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation » OU « 2° lorsque l'enfant encourt un risque sérieux de subir des gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, incluant un risque sérieux d'exploitation sexuelle, de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation². »</p> <p>SEXTAGE LORS D'UN PARTAGE NON CONSENSUEL D'IMAGES INTIMES :</p> <p>Action d'envoyer un ou des sextos. Le sexto est un message à caractère sexuel transmis par l'entremise d'Internet ou toutes formes d'appareils ou de plateformes reliées aux technologies de la communication ou de l'information. Il peut prendre la forme de mots, de photos ou de vidéos³.</p>

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

ANALYSE

2023-2024

À la suite du portrait fait en regard de la violence à l'école et des mesures actuelles mises en place, quelles sont les informations importantes à retenir pour notre école?

Un questionnaire sur le sentiment de sécurité a été présenté aux élèves de 2e à 6e année. L'analyse des résultats a été complétée et présentée à l'équipe-école en juin 2021.

2023-2024

LES PRIORITÉS À AMÉLIORER À NOTRE ÉCOLE

- Maintien d'une situation saine et non-problématique.
- Augmenter le sentiment de sécurité des élèves à l'école et sur la cour d'école.
- Encourager les élèves à dénoncer les actes d'intimidation ou de violence dont ils sont victimes ou témoins plutôt que d'utiliser leurs parents pour le faire à leur place.
- Intervenir en lien avec l'impact de la banalisation des mots blessants entre pairs .
- Améliorer la communication entre les intervenants lors d'une situation d'intimidation / violence.
- Poursuivre la consignation par les T.E.S. des événements/actions violentes dans l'outil de consignation
- Faire connaître la différence entre la violence et l'intimidation versus être impliqué dans un conflit.
- Consignation dans SOI par tous les intervenants.

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

LES MESURES UNIVERSELLES DE PRÉVENTION QUI SONT MISES

EN PLACE

- Zones et modalités de surveillance
- Plan de surveillance et port du dossier
- Interventions graduées
- Billet d'information
- Billet de comportement
- Vidéo d'utilisation sécuritaire des jeux de la cour
- Protocole lors de conduite dangereuse
- Objectifs au projet éducatif
- Application de l'approche positive

2023-2024

- Code de vie de l'école incluant les comportements attendus et les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité et le caractère répétitif de l'acte.
- Enseignement explicite des règles de vie de l'école.
- Programme éducatif de prévention.
- Moozoom
- Visuel, affiches de l'approche positive affichées dans chacune des classes.
- Rappel des mesures de prévention à faire à chaque début d'année et à certains moments dans l'année scolaire.
- Dans les lieux communs et les classes, afficher les comportements attendus.
- Diffusion du plan de lutte de l'école et des stratégies d'intervention auprès de tout le personnel.
- Interventions ponctuelles.

Activités de prévention réparties selon les niveaux:

Préscolaire

- Habilitier les élèves à utiliser le message « je »
- Coin calme
- Moozoom
- Utilisation de la littératie dans le but d'habileté les élèves et travailler les émotions et les difficultés en communication lors des situations conflictuelles en prévention.

Primaire

- Utilisation de la littératie dans le but d'habileté les élèves et travailler les émotions et les difficultés en communication lors des situations conflictuelles en prévention.-
- Atelier pour favoriser le développement socio-affectif des élèves
- Sous-groupes d'habiletés sociales
- Ateliers sur la cyber intimidation (SQ)
- La classe-qualité dans certaines classes
- Activités de pleine conscience
- Coin calme
- Atelier sur la loi des jeunes contrevenants (SQ)

Projets à développer

- Ateliers sur l'intimidation

*D'autres mesures pourraient être mises en place selon les besoins des élèves.

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

MESURES DE COLLABORATION PRÉVUES

- Aviser les parents des élèves lorsque l'école tient une activité pour tous au sujet de la violence et de l'intimidation
- Dépliant d'information du CSSOB
- Adresse courriel de l'école saintsauveur@cssob.gouv.qc.ca
- Comité CÉ et communauté

2023-2024

Le code de vie est présent dans l'agenda ainsi qu'une page en lien avec l'intimidation.

Diffusion sur le site: CSSOB

Au début de l'année scolaire:

- Dépôt du plan de lutte sur la page web de l'école.
- Signature des parents du code de vie.
- Adoption du plan de lutte par le conseil d'établissement.
- Diffusion par les enseignants, lors des rencontres de parents, des informations sur les mesures en place.
- Semaine de la famille.

4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT ET UNE CONSIGNATION DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

MODALITÉS QUI SONT PRÉVUES

- Onglets violence et intimidation SPI
- Dépliant Résolution des différends et examen des plaintes
- Rapport d'événement dans SPI
- Suivi pour tout signalement dans SPI

2023-2024

Toute personne qui est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence ou qui est mis au courant d'une telle situation doit signaler l'incident à un adulte significatif afin d'assurer le suivi nécessaire dans les meilleurs délais. Par la suite, le cas sera référé à l'éducateur spécialisé et à la direction.

Les informations peuvent être transmises par écrit, dans le SOI ou à l'aide de SPI.

- Rencontrer chacune des classes afin d'enseigner aux élèves à faire la distinction entre délation et dénonciation.

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

5. LES INTERVENTIONS DEVANT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR D'AUTRE EPERSONNES.

ACTIONS PRÉVUES	2023-2024
<ul style="list-style-type: none">• Information à transmettre par écrit suite à un événement• Rapport d'événement	Étapes:
	Par l'éducateur spécialisé: <ul style="list-style-type: none">• Recueillir l'information.• Analyser la situation.• Identifier les besoins et élaborer un plan des mesures appropriées à appliquer pour tous les acteurs: victime, agresseur et témoin.• Consigner les faits et les interventions qui ont été appliquées en complétant une fiche de signalement dans SPI.• Suivi post-intervention.
	Mesures possibles: <ul style="list-style-type: none">• Informer les intervenants impliqués auprès des élèves concernés de la situation et des mesures mises en place.• Enseignement explicite des comportements attendus.• Retrait lors de certains moments (classe, activités , récréations, dîner avec les élèves, etc.)• Établir un plan de sécurité.• Déterminer un geste de réparation à faire.• Élaborer un contrat.• Planifier un suivi auprès des victimes et des agresseurs afin de s'assurer que la situation s'est redressée.• Communiquer avec les parents des élèves concernés et au besoin planifier une rencontre de concertation.• Élaborer un plan d'intervention en lien avec la problématique.• Suivi avec l'éducatrice spécialisée.• Référer aux ressources spécialisée: psychologue, psychoéducateur, policier éducateur, CISSS.• Procéder à une suspension à l'interne ou à l'externe. <p>***Toutes autres mesures appropriées à la situation.</p>

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

MESURES DE CONFIDENTIALITÉ ET ENCADREMENT PRÉVUES	2023-2024
Code de vie. Intervention de premier ordre, intervention de deuxième ordre et intervention de troisième ordre. Manquements mineurs et manquements majeurs	<p>Les règles habituelles relatives à la confidentialité en milieu scolaire s'appliquent à la gestion et au traitement des situations d'intimidation ou de violence.</p> <p>Effectuer la démarche de suivi ainsi que les interventions dans un local assurant la confidentialité.</p> <p>Assurer par SPI que l'ensemble des fiches de consignations et des événements soient répertoriés.</p> <ul style="list-style-type: none">• Outiller les victimes, les témoins et les agresseurs afin qu'ils développent et adoptent des comportements attendus.• Offrir aux élèves (en sous-groupe) des ateliers d'habiletés sociales animés par l'éducatrice spécialisée.• Prévoir des rencontres individuelles avec l'éducatrice spécialisée. (Enseignement de l'autocontrôle, de la gestion de la colère, entraînement à l'aide des scénarios sociaux...)• Utiliser un système de renforcement du comportement positif.• Mettre en place un accompagnement personnalisé pour les récréations.• Identifier des stratégies pour améliorer l'estime de soi. <p>***Tout autre moyen pertinent au besoin de l'élève.</p>

MODALITÉS POUR SIGNALER UNE PLAINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

MODALITÉS QUI SONT PRÉVUES	2023-2024
Activation de la pastille à cet effet dans SPI	Procédure diffusée par le secrétariat général.

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Protocole d'intervention sur les comportements sexualisés

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux violences à caractère sexuel (LIP, art.7.5.1, 2023)

CUEILLETTE ET ANALYSE

2023-2024

1^{ER} INTERVENANT

- Être calme et bienveillant;
- Intervenir sur le comportement;
- Ne pas moraliser ou culpabiliser l'élève;
- Intervenir en s'assurant de préserver la confidentialité;
- Normaliser le comportement sexualisé sain ou naturel;
- S'assurer de la sécurité des élèves.

J'OBSERVE ET J'AGIS!

L'élève est seul

L'élève est en groupe

S'approcher de l'élève pour intervenir.

S'approcher du groupe pour intervenir.

VÉRIFIER l'état des autres élèves impliqués ou de témoins et **ÉVALUER** si l'intervention doit être faite avec tous les élèves ou en privé avec chacun d'eux selon la situation.

DONNER une consigne **claire et précise** à l'élève (ou aux élèves) pour faire cesser un comportement, sécuriser ou réaliser un apprentissage.

SIGNALER la situation au besoin:

Compléter la fiche de signalement

Remettre la fiche au 2e intervenant afin qu'un suivi soit effectué **dans les plus brefs délais.**

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Protocole d'intervention sur les comportements sexualisés (suite)



PLAN DE QUESTIONNEMENT voici quelques pistes de questionnement qui guideront les actions en fonction du type de comportement.

Est-ce un comportement SAIN ou NATUREL?	Est-ce un comportement PRÉOCCUPANT?
<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le comportement est en lien avec une recherche de plaisir et de détente? Est-ce qu'un élève imite ou reproduit des paroles ou des gestes vus dans les médias? Est-ce qu'il y a absence de peur ou d'émotions désagréables? 	<ul style="list-style-type: none"> Y a-t-il un écart entre le stade de développement de l'élève et la situation? Y a-t-il des sentiments de honte, de peur? Est-ce que les comportements continuent malgré les interventions?

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

MESURES DE SOUTIEN POUR LE PERSONNEL

- Diverses formations offertes aux membres du personnel par Abby Rivard Brassard, l'agente de développement, volet éducation à la sexualité du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois.
- Plusieurs partenaires sont disponibles pour outiller et soutenir les membres du personnel au besoin (SQ, CEPJ,

MESURES DE SOUTIEN POUR LES ÉLÈVES

Pour le comportement **SAIN ET NATUREL INAPPROPRIÉS EN MILIEU SCOLAIRE ET PRÉOCCUPANT** :

- Présentation de l'agente de développement aux élèves en lien avec ce contenu en éducation à la sexualité.
- Rehausser la surveillance.
- Rencontrer individuellement les élèves.
- Informer les parents.
- Informer les professionnels qui travaillent auprès de l'élève (partenaires externes et professionnels scolaires.
- Faire le suivi nécessaire pour vérifier que la situation ne s'est pas répétée.
- Réaliser des activités de sensibilisation (durant les cours d'éducation à la sexualité).

Pour le comportement **PRÉOCCUPANT** qui persiste:

- Intensifier les mesures de soutien.
- Consulter, au besoin, des partenaires (CISSAT, Centre d'amitié autochtone, CPEJ, MIIno, SQ, CALACS)

SUIVI

Revoir au besoin le contexte et la réponse de l'élève aux différentes interventions.

Ajuster les mesures d'encadrements des élèves.

Collaborer avec les parents des élèves impliqués.

Effectuer un retour aux membres du personnel concernés tout en respectant les règles de confidentialité.

Signature de la direction d'école:

Date:

Signature de la présidence du C.É

Date: